

Commission permanente de Contrôle linguistique rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24 septembre 2019

[] Objet :	[] plainte relative au bulletin météorologique MSN
Monsieur,	
(CPCL), siés météorologiq	e du 20 septembre 2019, la Commission permanente de Contrôle linguistique geant sections réunies, a examiné une plainte relative au fait que bulletin que fourni par les services de Microsoft MSN utilise les mentions françaises pour ille de Gand et la région flamande.
	* * *
	nstate que Microsoft est une société privée qui n'est pas soumises aux lois sur langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966
Dès lors, la C	CPCL n'est pas compétente en la matière.
Veuillez agré	er, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
	Le Président,
	E. VANDENBOSSCHE